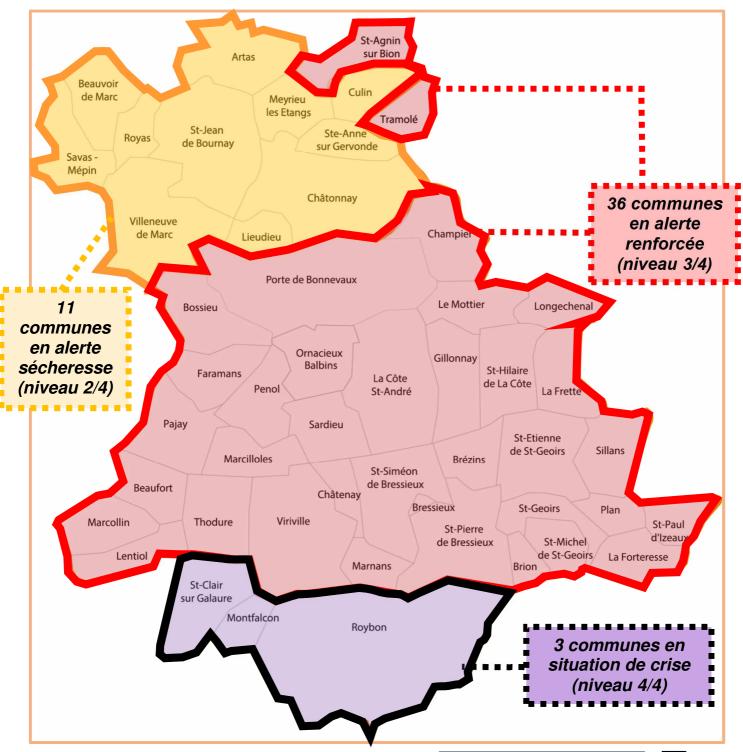




# Information sur l'état de la sécheresse pour les communes du territoire de Bièvre Isère Communauté





# Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Liberté Égalité Fraternité

Usages d'agrément quelque soit la ressource : Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

## **VIGILANCE** niveau 1/4

**ÉCONOMIES VOLONTAIRES** 

Gestes Écocitoyens



Limiter l'arrosage en plein jour









Limiter le nettoyage des voitures, voiries publiques et privées, façades

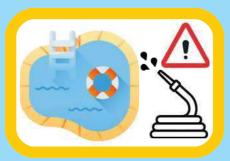








Limiter le remplissage des piscines et le fonctionnement des fontaines à circuit ouvert





Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse



# Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Liberté Égalité Fraternité Usages d'agrément quelque soit la ressource : Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

### **ALERTE niveau 2/4**

Gestes Écocitoyens



#### **INTERDICTION ENTRE 11h et 18h**

des prélèvements domestiques et des rejets directs dans les cours d'eau (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage ou de rejet)



#### **INTERDICTION ENTRE 11h et 18h**

d'arroser les pelouses, espaces verts, jardins potagers, stades et autres espaces sportifs



INTERDICTION de remplir et vidanger les piscines privés (hors première mise en eau après construction)
INTERDICTION de remettre à niveau les piscines entre 18h et 9h



INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées de lances haute pression ou de recyclage de l'eau)



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert INTERDICTION de prélever dans ces fontaines si l'arrêt et techniquement impossible



INTERDICTION de laver les voiries (hors impératif sanitaire ou sécuritaire) et de laver les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisés (hors impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par des professionnels)

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère

https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse



# Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Liherté Égalité Fraternité

Usages d'agrément quelle que soit la ressource : Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

### **ALERTE RENFORCÉE niveau 3/4**

Gestes Ecocitoyens



#### **INTERDICTION ENTRE 9h et 20h**

des prélèvements domestiques (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage ou de rejet) et INTERDICTION des rejets directs dans les cours d'eau



(hors stations professionnelles équipées de lances INTERDICTION de fonctionnement haute pression ou de recyclage de l'eau)



des fontaines publiques à circuit ouvert

**INTERDICTION** de prélever dans ces fontaines si l'arrêt et techniquement impossible



**INTERDICTION ENTRE 7h et 23h** d'arroser les espaces verts publics, **INTERDICTION ENTRE 11h et 18h** 

d'arroser stades et autres espaces sportifs les pelouses,



**INTERDICTION ENTRE 9h et 20h** d'arroser les jardins potagers



**INTERDICTION** totale d'arroser les pelouses et massifs fleuris

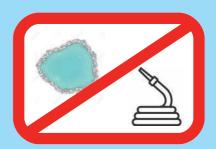


piscines privées (hors première mise en eau après construction)

**INTERDICTION** de remettre à niveau les piscines entre 18h et 9h



INTERDICTION de remplir et vidanger les INTERDICTION de laver les voiries (hors impératif sanitaire ou sécuritaire) et de laver les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisées (hors impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par des professionnels)



**INTERDICTION** de

remplissage ou maintien du niveau et de la vidange des plans d'eau à usage personnel

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère

https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse

Accueil > Politiques publiques > Environnement > Eau > Sécheresse > Sécheresse



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Liberté Égalité Fraternité Usages d'agrément quelle que soit la ressource : Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

### CRISE niveau 4/4

Gestes Écocitoyens



#### INTERDICTION

des prélèvements domestiques (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage ou de rejet) et INTERDICTION des rejets directs dans les cours d'eau



**INTERDICTION** de laver les véhicules



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert

INTERDICTION de prélever dans ces fontaines si l'arrêt et techniquement impossible



INTERDICTION d'arroser les espaces verts publics, INTERDICTION d'arroser stades et autres espaces sportifs

les pelouses,



INTERDICTION ENTRE 9h et 20h d'arroser les jardins potagers



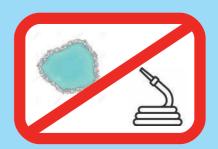
INTERDICTION totale d'arroser les pelouses et massifs fleuris



INTERDICTION de remplir et vidanger les piscines privées
INTERDICTION de remettre à niveau les piscines



INTERDICTION de laver les voiries, de laver les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisées (hors impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par des professionnels)



INTERDICTION de remplissage ou maintien du niveau et de la vidange des plans d'eau à usage personnel

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère

https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse

Accueil > Politiques publiques > Environnement > Eau > Sécheresse > Sécheresse